

CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY

PROCÈS-VERBAL de la séance du 11 décembre 2018 à 19h30 à la buvette du Champ-Carré

Présidence : M. Paul-Henri Vallotton

Scrutateurs : Mme Monika Wihlborg et M. Nicolas Walther

Secrétaire : Mme Cornelia Grandjean

Membres excusés : MM. Adrien Fuchs, Dominique Guillemain, Stéphane Rieder et Yves Tièche

Membre absent : M. François Burnier

Municipalité : Mme Ruth Müller; MM. Claude Dumauthioz, Etienne Fuchs, Christian Veyre et Eric Vuilleumier.

Le président Paul-Henri Vallotton ouvre la séance à 19h30 en implorant la bénédiction divine sur nos travaux et délibérations.

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 40 Conseillers sur 45. La majorité absolue est de 21.

Le président salue la présence de Mmes Sandrine Mottet, boursière, Béatrice Moser, secrétaire municipale, M. Henri Kern, huissier, M. Cornuz du Journal de Morges, ainsi que de quelques citoyens de la Commune.

Courrier

Lettre de démission de M. Alexandre Hoffer

Lettres d'excuses des Conseillers.

Communications municipales (selon l'article 57 du règlement du Conseil communal)

Le syndic

Extension du réseau Swisscom (fixe)

Swisscom souhaite déployer le très haut débit dans toute la Suisse d'ici à 2021. Pour le village de Pampigny, l'objectif est d'augmenter les débits de la bande passante jusqu'à 500 Mbit/s.

Les travaux consisteront à équiper le réseau en fibre optique, mais sans toucher aux installations intérieures.

Dans ce projet, le rôle de la Commune est de faciliter la mise en place de ce réseau en octroyant les permis de fouille nécessaires et en soutenant la communication et les mesures commerciales.

Réseau mobile 5G

La municipalité a aussi été approchée par Swisscom pour l'installation d'une antenne sur notre territoire. Nous avons préavisé favorablement une implantation sur la parcelle n° 1 (Moutonnerie).

Cette installation fera l'objet d'une mise à l'enquête.

Poste

Lors du dernier Conseil, nous vous informions que la Poste, en collaboration avec la Municipalité, n'avait pas trouvé de partenaire pour prendre l'agence postale à Pampigny. Le service postal sera dès

lors transformé en service à domicile et ceci dans le courant du premier semestre 2019. Une information sera donnée à la population expliquant en détail les prestations prévues dans ce service. Comme déjà annoncé, la Municipalité regrette qu'aucune solution n'ait été trouvée pour bénéficier d'une agence postale qui, nous en sommes persuadés, conviendrait mieux à nos besoins. Toutefois, nous n'avons pas trouvé utile de recourir à la décision de la Poste et préférons voir et développer les côtés positifs du service à domicile.

Parcelles Marc Aubert

Suite à la dernière séance du Conseil, la Municipalité a été invitée à discuter avec un groupe de Conseillers au sujet d'une éventuelle acquisition des parcelles appartenant à M. Marc Aubert, situées au centre du village.

Comme ce sujet est apporté à l'ordre du jour à travers un dépôt de motion, ce point sera certainement développé tout à l'heure.

Fusion

Les années qui viennent seront employées à la mise en place de la nouvelle Commune, le but étant qu'au 1^{er} juillet 2021 Hautemorges soit opérationnelle.

La première étape consiste à définir l'organisation opérationnelle, les objectifs et un budget. Viendra certainement ensuite une demande de crédit devant les Conseils qui nous permettra de travailler et de déléguer certaines tâches à des spécialistes.

Mme Ruth Müller

Défibrillateur

La Municipalité a prévu de mettre en place un défibrillateur en 2019. Le système est simple : on sort une valise d'un boîtier ; en ouvrant la valise, le 144 est automatiquement alerté et guide les interventions via un haut-parleur. Il n'y a donc pas besoin de natel pour appeler les secours. La valise est géo-localisée, ce qui permet aux secours de venir directement au bon endroit. Une trousse de premiers secours, type désinfection et pansements, est incluse dans la valise.

Ce défibrillateur sera vraisemblablement posé sur le site de la station d'essence de M. François Pittet, endroit idéal et bien centré. De plus, la vue régulière de cette armoire verte nous permettra de nous souvenir de sa localisation en cas d'urgence.

Une information et une formation seront données à la population dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

Parascolaire

Les travaux d'aménagements de la Grande salle pour l'accueil parascolaire arrivent à leur terme. Le déménagement aura lieu le 30 janvier et les enfants y seront accueillis dès le 31 janvier.

Commission mobilité

Sur demande de la Municipalité, le président donne la parole à **M. Yann Caloz**, qui nous donne des nouvelles du projet de transformation de la gare de Pampigny.

Quelques dates :

- 23 août : présentation initiale par les MBC à la Municipalité, l'objectif principal étant la mise en conformité pour les handicapés
- 2-3 novembre : événement « Notre gare bouge ! Envie d'y participer ? » auquel il y a eu une bonne participation et un écho positif dans la presse
- Décembre : analyse et compte-rendu au CC et aux MBC
- 1^{er} trimestre 2019 (projet) : groupe de travail appuyés par des citoyens motivés pour évaluer les aménagements prioritaires et leur coût.

141 personnes ont participé au sondage, dont beaucoup d'écoliers ; 72 % habitait Pampigny.

Les sondés avaient aussi la possibilité d'inscrire des idées d'aménagements sur un post-it et on constate que les souhaits des utilisateurs ne sont pas les mêmes que ceux des MBC (par exemple un abri contre la bise).

La CoMob a identifié 4 axes prioritaires :

- L'importance d'impliquer les utilisateurs actuels et potentiels
- Une interface aménagée aux différents modes de transport (P+R, vélo, dépose-minute, Mobility)
- Un lieu vivant confortable et sûr où le séjour même de courte durée est agréable, voire utile
- Le développement de PampiTaxi – complément utile et pas cher aux MBCs.

Un P+R (Parking Relais) de 5 places a agréablement remplacé le tas de gravier.

Les priorités 2019 de la CoMob :

- Animer un groupe de citoyens motivés pour concrétiser les axes prioritaires identifiés par la ComMob
- Développement PampiTaxi
- Recherche de synergies avec les autres communes, associations intercommunales et acteurs spécialisés dans la mobilité
- Informer les citoyens sur nos travaux via le CC, la FIO, pampigny.ch, facebook.com/MobilitePampigny.

La CoMob souhaite soumettre des propositions chiffrées lors du prochain Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté, soit :

1. Adoption du procès-verbal du dernier Conseil communal
2. Assermentation
3. Préavis municipal n° 07-2018 concernant le budget 2019
4. Motion pour l'étude de l'opportunité d'acquérir les parcelles 176, 177, 178 et 179, propriété de M. Marc Aubert
5. Divers et propositions individuelles.

1. Adoption du procès-verbal du dernier Conseil communal

M. Olivier Gsponer avait écrit un mail à l'administration communale le 01.10.2018 demandant de l'excuser auprès du président. Il souhaite donc que son nom figure parmi les personnes excusées et non absentes.

M. Jean-François Blanc : au bas de la page 83 : il s'agit de M. Cédric Bezençon et non de Christian Bezençon.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec les remarques précitées.

Le président remercie la secrétaire pour sa rédaction.

2. Assermentation

A la suite du départ de M. Alexandre Hoffer, le président procède à l'assermentation de Mme Frédérique Bleyzac.

Il prie l'assemblée de se lever et donne lecture de la promesse légale :

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Ensuite, Mme Bleyzac lève la main droite et prononce les mots « Je le promets ».
Elle peut d'ores et déjà participer aux débats et délibérations.

3. Préavis municipal n° 07-2018 concernant le budget 2019

Le syndic commente le préavis n° 07-2018 (classé 18/2018) ;

M. Étienne Fuchs ajoute une précision concernant le point 44.318, honoraires et prestations de service : la proposition de la Municipalité de créer un terrain multisports n'ayant pas été acceptée, cette dernière vient avec un nouveau projet, soit l'aménagement d'un pumptrack (parcours constitué de bosses et de virages qui peut être utilisé par des vélos, trottinettes, planches à roulettes, etc.). Un premier avant-projet a été établi par l'entreprise Velosolutions. La Municipalité l'a présenté à la commission ad'hoc qui a été enthousiaste. Le préavis sera soumis au Conseil dans 2 à 3 mois.

M. Nicolas Dumauthioz lit le rapport de la commission des finances (classé 19/2018) qui invite les Conseillers à accepter ce préavis.

Le président demande si le Conseil accepte que Mme Sandrine Mottet, boursière, prenne la parole si nécessaire. Il n'y a pas d'opposition.
Il ouvre une discussion point par point.

Chapitre 2 : Finances

M. Gérard Bezençon souhaite recevoir des renseignements concernant le dossier fiscal litigieux du point 21.400.2, ainsi que le nombre de contribuables qui ne paient pas d'impôts.

Mme Sandrine Mottet répond qu'il s'agit d'un gros dossier qui est entre les mains de l'inspectorat cantonal des finances. Ce dernier devrait donner une réponse d'ici la fin de l'année. Par contre, elle ne sait pas combien de contribuables ne paient pas d'impôt mais répond volontiers à cette question lors du prochain Conseil.

Chapitre 3 : Domaines et bâtiments

M. Jean-François Blanc constate que les recettes de location des locaux à l'ASIABE, buvette frs. 13'000.- + foyer frs. 15'000.- = frs. 28'000.-, seront moins élevées lorsque les enfants iront à la grande salle (frs. 20'000.-) alors qu'il y aura des frais de chauffage conséquents.

Le Syndic répond que les syndicats des communes qui accueillent des enfants avaient fixé ensemble le montant de frs. 15'000.- pour 22 enfants. La Grande salle pouvant accueillir 36 enfants, ce montant a été augmenté d'un tiers, soit frs. 20'000.-. Il est vrai que ce montant est moins élevé, mais nous ne louons qu'un seul espace. C'est aussi très important de trouver des accords satisfaisants dans les associations intercommunales.

Mme Monika Wihlborg demande s'il est encore nécessaire de faire partie du Groupement forestier du Veyron alors que l'équipe forestière de Pampigny a été supprimée.

Mme Ruth Müller répond que le garde-forestier est engagé par ce Groupement qui comprend les Communes de Pampigny, Sévery, Cottens, Senarclens, Grancy, Chavannes-le-Veyron et Mauraz. L'essentiel des charges de ce Groupement est le salaire du garde, ainsi que ses frais de transport et la location des locaux. Ceux-ci sont calculés en proportion de la surface des forêts.

Mme Sandrine Mottet ajoute que chaque Commune a l'obligation de faire partie d'un tel groupement.

M. Jean-Philippe Gaudin est surpris que la Commune doivent payer frs. 3'800.- pour le nettoyage de la Grande salle après les bals.

M. Etienne Fuchs explique que les nettoyages doivent être effectués le dimanche afin que la salle soit prête le lundi matin pour l'accueil parascolaire.

M. Jean-François Blanc demande si ces travaux de nettoyage sont pris en charge par les sociétés.

M. Etienne Fuchs répond qu'une partie seulement est payée par les sociétés.

Le Syndic ajoute que ce choix dépend aussi d'une démarche sociale permettant de conserver des sociétés dans nos villages.

Mme Monika Wihlborg demande si l'achat de mobilier, beamer, écran, est lié à la nouvelle organisation des cultes (point 3592, Eglise), ou si on aimerait organiser d'autres événements dans les églises.

M. Etienne Fuchs répond que le Conseil de paroisse a décidé de centraliser les cultes dans 3 villages, soit Bière, Apples et Pampigny. Ces équipements seront payés par le fond de réserve de l'église. Il n'y aura pas d'autres événements dans ces églises.

Chapitre 4 : Travaux

M. Jean-François Blanc demande si nous avons une machine pour compacter les déchets (point 45).

M. Christian Veyre répond que la Municipalité a mandaté l'entreprise Fuchs réalisations Sàrl pour compacter le plastique, le bois, le papier et les déchets encombrants. Il s'agit d'un essai afin de calculer si nous économisons des trajets.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal de Pampigny

décide à l'unanimité

- d'adopter le budget 2019 de la Commune de Pampigny tel que présenté.

4. Motion pour l'étude de l'opportunité d'acquérir les parcelles 176, 177, 178 et 179, propriété de M. Marc Aubert

Le président donne lecture de la motion (classée 20/2018) datée du 23.11.2018 et signée par Mme Ghislaine Zürcher et MM. Roger Bouillant, Yann Caloz, Michel Devaux, Nicolas Dumauthioz, Jean-Philippe Gaudin, Jean-Pierre Moret, François Perrinjaquet, Stéphane Rieder, Pascal Sigg et Bruno Steffen :

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Lors du dernier conseil communal du 8 octobre 2018, les signataires ci-dessous ont eu le sentiment qu'aucune démarche n'était en cours de la part de la Municipalité pour étudier l'opportunité d'acquérir les parcelles 176/177/178/179 sur la Commune de Pampigny, propriétés de M. Marc Aubert.
En effet, ces parcelles mises en vente ont une position centrale dans le village et le développement de projets non maîtrisés par la commune de Pampigny peuvent avoir un impact important et durable sur l'évolution du village.*

Les soussignés demandent donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'achat des parcelles nommées ci-dessus et rendre rapport au Conseil. L'étude inclura des évaluations externes de la valeur immobilière des parcelles et une analyse de la capacité financière de la commune en simulant plusieurs scénarios d'investissements (faible, moyen, élevé). L'étude doit être rendue dans un délai de trois mois à compter du dépôt de cette motion.

Le président lit l'article 53 du règlement du Conseil communal :

« Un membre du Conseil communal ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre du Conseil ou par le bureau. Le Conseil statue sur la récusation.

Les décisions sur la récusation et sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restant du Conseil. Dans ce cas, l'art. 51 qui précède n'est pas applicable.

Il est fait mention de la récusation au procès-verbal et sur l'extrait de décision. »

Il demande à M. Marc Aubert s'il accepte sa récusation.

M. Marc Aubert accepte.

Le président demande aux Conseillers s'ils acceptent cette récusation.

Les Conseillers l'acceptent à l'unanimité.

M. Pascal Sigg lit une introduction à la Motion « Aubert » :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Cette motion découle d'une volonté commune des signataires de pouvoir influencer le développement de notre village, qu'il ne devienne pas une cité dortoir et que des projets sensibles ne soient pas imposés à la population.

Les signataires de cette motion veulent que la commune de Pampigny saisisse toutes les opportunités d'achats de parcelles avec une position stratégique.

En effet, c'est en devenant propriétaire que la commune peut décider de l'affectation des parcelles.

L'exemple de la parcelle 114 nous a montré les limites imposées à la commune lorsque celle-ci n'est pas meneuse du projet.

Idéalement, il nous faudrait une étude stratégique du genre « Pampigny horizon 2030 » pour esquisser le développement futur de notre village. Et un nouveau plan général d'affectation (PGA) devrait découler de cette étude, car le PGA en vigueur n'offre qu'un outil très limité et n'est plus du tout en phase avec les réalités actuelles auxquelles notre village doit faire face.

Lors du dernier conseil, nous avons pris connaissance de cette opportunité d'achat des 4 parcelles propriétés de Marc Aubert et nous avons constaté que la Municipalité n'avait pas réagi. Au vu du calendrier du vendeur, il est de notre avis qu'il est urgent d'étudier sérieusement cette opportunité d'achat en prenant en compte plusieurs scénarios d'investissement en rapport avec la capacité financière de la commune pour l'achat et la transformation.

Il est important de souligner que les signataires de la motion se sont uniquement focalisés sur l'acquisition de ces parcelles en relation avec le calendrier du vendeur, et que la motion ne demande pas à la Municipalité de fournir un projet de transformation.

Merci pour votre attention !

Le président donne la parole à la Municipalité.

Le Syndic dit que la Municipalité s'est réunie deux fois avec les motionnaires des parcelles Marc Aubert : Elle a rencontré M. Marc Aubert peu après la dernière séance du Conseil, ainsi que les promoteurs. elle est maintenant sur le point de faire évaluer ces biens. Si la motion est appuyée par le Conseil, la Municipalité a décidé qu'un bureau serait mandaté demain matin afin d'effectuer le travail demandé.

Le président estime cette motion valide.

Il y a maintenant 2 possibilités :

1. Renvoyer cette motion à une commission pour étude. Dans ce cas, la commission devrait établir un rapport sur la prise en considération ou non de cette motion.
2. Renvoyer la motion directement à la Municipalité sans nommer de commission.

Le président préconise cette 2^{ème} voie, plus rapide et plus simple, que le Conseil accepte.

Le président ouvre une discussion.

M. Philippe Bolay demande si les 4 parcelles ont la même affectation.

Le Syndic répond qu'elles se situent toutes en zone village. Il faudrait effectuer un regroupement en une seule parcelle pour qu'elles soient exploitables.

M. Benoît Berger aimerait connaître le nom du bureau qui effectuerait l'étude.

Le syndic dit qu'il s'agit de Mme Laurence Buchser du Bureau d'Etudes Immobilières B.L. Sàrl à Tolochenaz.

M. Philippe Buri demande si l'on connaît le calendrier du vendeur.

M. Claude Dumauthioz dit que la Municipalité attend maintenant les offres de M. Aubert. Le calendrier est dans ses mains.

Le Syndic dit que des thèmes intéressants ont été abordés dans l'introduction à la motion de M. Pascal Sigg, tels que : développement du village, saisir les occasions, PGA. Il relève que la révision du PGA figure dans le plan d'investissement 2019.

La parole n'étant plus demandée, *le président* clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal de Pampigny

décide à l'unanimité

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer directement à la Municipalité pour exécution.

5. Divers et propositions individuelles

Mme Monika Wihlborg aimerait savoir quelle distance sépare les habitations de l'antenne 5G que Swisscom projette de poser à la Moutonnerie.

Le Syndic répond que l'antenne serait derrière la Pépinière.

Mme Martine von Siebenthal est surprise que la Municipalité n'ait pas fait recours contre la fermeture de la Poste. En effet, cela aurait permis de retarder cette fermeture et peut-être que la Poste aurait revu sa décision. Elle pense également aux personnes âgées qui devront se rendre à Apples et au rôle social joué par la Poste.

Le Syndic dit qu'il regrette aussi cette fermeture mais la Municipalité a choisi de regarder en avant et de profiter le plus rapidement possible de ce nouveau service plus moderne. Les personnes âgées, ainsi que les entreprises, sont les premières bénéficiaires du service à domicile. Les personnes qui ne sont pas

à leur domicile pendant la journée auront accès à d'autres moyens qui leur seront présentés en temps utile. D'autre part, il ne connaît pas de situation où des communes ont eu gain de cause en faisant recours.

M. Jean-François Blanc relève que la Commune d'Assens a fait recours il y a 4 ans et possède toujours son office postal.

M. Arnold Grandjean a entendu à la radio que plusieurs communes ont pu retarder la fermeture en faisant recours. C'est aussi un débat du Conseil national. Nous pourrions aussi avancer l'argument que l'accès en voiture à la poste de Pampigny est plus pratique qu'à Apples. Il demande encore à quel endroit les cases postales seront déplacées.

Le Syndic répond que, de mémoire, les cases postales resteront à Pampigny.

M. Jean-Philippe Gaudin pense que cela peut se discuter.

M. Gaëtan Pidoux demande si les locaux de la Poste seront réaffectés.

Le Syndic répond que ces locaux appartiennent à des personnes privées.

M. Olivier Gsponer demande sur quels critères l'emplacement de l'antenne a été choisi et si d'autres emplacements ont été étudiés.

Le Syndic dit que Swisscom a proposé 2 sites à Pampigny, mais la Municipalité a jugé que celui de la Moutonnerie était le plus adéquat. Les critères de choix se font selon la situation géographique et la zone territoriale.

M. Philippe Bolay souhaite recevoir des informations concernant l'avancement des travaux des bassins de rétention du Flon.

M. Christian Veyre répond que la digue du 1^{er} bassin, en amont, est terminée. Les travaux du 2^{ème} bassin reprendront au printemps. La 3^{ème} partie est fonctionnelle ; les tuyaux de raccordement sont posés et les berges réaménagées ont été enduites de granulés permettant leur maintien en attendant que les semis lèvent. Ces hautes berges seront sécurisées pendant l'hiver, jusqu'à la plantation des arbustes au printemps.

M. Jean-François Blanc demande si les bassins sont opérationnels.

M. Christian Veyre répond par l'affirmative pour le 1^{er} et le 3^{ème} bassin.

M. Jean-Philippe Gaudin demande des nouvelles du stand de tir.

M. Claude Dumauthioz répond que la société de tir n'est pas dissoute car elle doit rembourser les parts sociales. Le stand, situé sur du terrain communal, appartient donc toujours à la société.

M. Arnold Grandjean propose que, selon l'article 48 du règlement, les dernières séances du Conseil communal de Pampigny aient lieu dans la salle du Conseil, au centre du village, permettant de poursuivre la séance par un moment convivial au restaurant.

Le président constate que le règlement ne stipule pas qui décide du lieu de ces rencontres. Il propose donc de demander l'avis de la Municipalité, puis de faire voter l'assemblée.

M. Claude Dumauthioz, en accord avec ses collègues municipaux, propose que la prochaine séance du mois de janvier ait lieu à la Grande salle afin que les Conseillers puissent y voir les travaux exécutés. A son avis, la salle du Conseil est un peu exigüe.

M. Jacky Bussy souhaite retourner à la salle au-dessus du restaurant ; cela permet aussi de soutenir ce commerce villageois. Elle est assez spacieuse car, à l'époque, elle réunissait parfois 70 membres du Conseil général.

M. Philippe Bolay estime que la Grande salle serait une bonne solution car elle spacieuse et maintenant bien chauffée.

Le président demande à M. Claude Dumauthioz s'il propose de tester la Grande salle ou s'il souhaite y déplacer nos séances définitivement.

M. Claude Dumauthioz propose de se rendre une fois à la Grande salle pour voir les travaux exécutés. Cette salle est confortable et résonne certainement moins que la salle du Conseil.

M. Philippe Bolay ajoute que l'on pourrait y installer de petits bureaux comme à Apples.

M. Philippe Buri rappelle que nous avons déjà essayé la Grande salle il y a quelques années et souvent que ça raisonnait terriblement. Il est également opposé à la salle au-dessus du restaurant car elle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et ne possède pas de beamer.

Le président constate que maintenant nous avons 2 propositions.

M. Gérald Margot dit qu'il y en a 3 : la Grande salle, la salle du Conseil et la salle du Champ carré.

Le président propose à l'assemblée de voter d'abord pour savoir qui aimerait quitter cette salle, puis pour l'une ou l'autre des 2 salles.

Mme Ghislaine Zürcher propose de tester la Grande salle en janvier, puis de voter après.

M. Philippe Bolay approuve la proposition de Mme Zürcher.

M. Roger Bouillant trouve judicieux de savoir qui aimerait quitter cette salle.

M. Eric Hüberli pense qu'essayer la Grande salle serait une bonne expérience.

Le président demande à l'assemblée de voter sur la proposition de se rendre à la Grande salle le 22 janvier puis, à l'issue de cette séance, de décider où elles auront lieu jusqu'à la fin de la législature.

Le Conseil communal approuve cette proposition à une évidente majorité (6 abstentions).

Mme Martine von Siebenthal relève que l'éclairage de la déchèterie est très faible.

M. Christian Veyre dit qu'une lampe solaire dirigée vers les containers à verre sera ajoutée.

M. Gaëtan Pidoux constate que, malgré la pose de radars pédagogiques, les voitures roulent toujours très vite dans les zones limitées à 30 km/h.

M. Claude Dumauthioz répond que, selon le radar pédagogique de la Commune, 50 % des conducteurs sont en infraction. La gendarmerie n'a pas donné de compte-rendu suite à la pose des radars. Cette solution n'est donc pas satisfaisante.

M. Jean-Philippe Gaudin propose d'écrire dans la FIO que des radars de la gendarmerie seront posés dans ces zones, afin de faire pression sur les conducteurs.

M. Claude Dumauthioz dit que cela a été fait mais reste problématique, autant dans les zones limitées à 30 km/h que dans celles à 50 km/h. Il évoque la possibilité d'installer des bacs à fleurs et des gendarmes

couchés.

Le président laisse sa place à M. Marc Terrapon, vice-président, car il souhaite faire une proposition.

M. Paul-Henri Vallotton propose une sortie du Conseil en 2019 : le lundi 9 décembre, prendre l'apéro à 17h à Pampigny, puis se déplacer en bus jusqu'à la salle du Grand Conseil à Lausanne dans laquelle se déroulerait notre séance à 19h30. Celle-ci serait suivie d'un apéro dînatoire et retour en bus. Cette invitation serait élargie aux personnes invitées d'habitude.

M. Philippe Bolay remercie le président pour cette excellente proposition. Il connaît plusieurs personnes qui ont vécu cette expérience enrichissante.

Le Conseil communal accepte cette proposition à l'unanimité.

Communications du président

Dates des séances 2019

Mardi 22 janvier à 20h15 à la Grande salle

Lundi 24 juin à 20h15

Mardi 8 octobre à 20h15

Lundi 9 décembre à 19h30 à la salle du Grand Conseil à Lausanne.

Dates des votations

10.02.2019

19.05.2019

20.10.2019

24.11.2019

Des élections fédérales auront lieu le dimanche 20 octobre et il sollicite l'aide de quelques Conseillers pour le dépouillement.

M. Yann Caloz demande quelles sont les personnes autorisées à venir dépouiller.

Le président répond qu'il faut être de nationalité suisse et avoir 18 ans.

Les décomptes des commissions et des groupes de travail de la fusion sont à remettre rapidement à la boursière.

Les personnes qui souhaitent encaisser leurs jetons de présence sont également priés de s'adresser à la boursière.

Le président remercie les Conseillers pour leur soutien et leur bonne tenue pendant les discussions, la Municipalité, le personnel communal et administratif, l'huissier, la presse, le bureau du Conseil, la secrétaire.

Il remercie également M. Philippe Bolay, ancien président du Conseil, pour son dévouement et lui remet un présent.

M. Philippe Bolay répond qu'il a eu beaucoup de plaisir à servir sa Commune pendant ces 9 ans de présidence et qu'il a totalement confiance en son successeur.

La parole n'étant plus demandée, **le président** clôt la séance à 21h35.

Le président

Paul-Henri Vallotton

La secrétaire

Cornelia Grandjean